



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2023
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2674 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter d'ici au 4 juillet 2023 un rapport sur sa mission de bons offices, notamment sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives, axées sur les résultats et propres à aboutir à un règlement. Dans cette résolution, le Conseil a également engagé les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils auraient prises à l'appui des dispositions applicables de la résolution depuis son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6, 7 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable, et a prié le Secrétaire général de faire figurer les informations ainsi reçues dans son rapport. On trouvera ces informations aux annexes I et II du présent rapport.

2. Le présent rapport porte essentiellement sur les faits nouveaux survenus durant la période allant du 13 décembre 2022 au 12 juin 2023 et rend compte des activités menées dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général conduite sous la direction de son conseiller spécial adjoint pour Chypre, Colin Stewart. Il fait également le point du dialogue que le Secrétaire général mène avec les parties.

II. Considérations générales et contexte

3. Nikos Christodoulides a été élu à l'issue des deux tours de l'élection présidentielle qui ont eu lieu les 5 et 12 février 2023 dans la République de Chypre. Le dirigeant chypriote turc, Ersin Tatar, lui a adressé ses félicitations à ce titre. Les deux dirigeants se sont entretenus de manière informelle lors d'une réunion tenue en face-à-face le 23 février sous les auspices du Conseiller spécial adjoint, avant la prise de fonction de M. Christodoulides. L'apparition côte à côte des deux dirigeants a suscité l'intérêt du public pour un dialogue renouvelé sur la question de Chypre. Bien que les deux dirigeants ne se soient plus rencontrés depuis cette date, ils ont maintenu des contacts réguliers.

4. Lors de sa prise de fonction, M. Christodoulides a déclaré que la question de Chypre constituait une priorité et il a mis l'accent sur les possibilités qui s'offraient de donner un plus grand rôle à l'Union européenne dans le processus de paix. Il a également maintenu à leur fonction respective le négociateur et le coordonnateur



chypriotes grecs, ce dernier au titre des comités techniques, et le dialogue instauré entre les deux parties par le Conseiller spécial adjoint s'est poursuivi.

5. Durant la période considérée, les deux parties ont continué d'échanger des propos négatifs au sujet d'incidents et d'activités civiles ayant eu lieu dans la zone tampon, plus particulièrement dans son périmètre intérieur et dans ses zones adjacentes, ainsi que dans la zone clôturée de Varosha [voir le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (S/2023/498)]. Ces heurts ont nui à la coopération habituelle mise en œuvre à propos des questions d'intérêt commun, ce qui laisse mal augurer d'un esprit de conciliation à l'égard du processus de paix.

6. La collaboration a été maintenue en continu avec les deux parties tout au long de la période considérée. Les 15 et 16 mars 2023, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary A. DiCarlo, s'est rendue en visite sur l'île et a tenu des réunions bilatérales séparées avec les deux dirigeants. Le Conseiller spécial adjoint a également continué de rencontrer régulièrement ces derniers. Il a également tenu des réunions trilatérales régulières avec les représentants des deux dirigeants, qui ont porté principalement sur les activités et les programmes des 12 comités techniques, ainsi que sur les questions liées à la vie quotidienne des Chypriotes. Il a été débattu de la possibilité d'établir un mécanisme auquel serait associé le Comité technique de la gestion des crises en cas de séisme, d'incendie, d'inondation et de marée noire. Les deux dirigeants ont donné une haute priorité à cette question étant donné les séismes survenus en Türkiye et en Syrie en février 2023, qui ont fait des milliers de morts, dont 49 Chypriotes turcs, et les feux de forêt saisonniers qui se produisent sur l'île.

7. Comme exposé en détail dans le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (S/2023/498), à la suite des séismes survenus en Türkiye et en Syrie, toutes les communautés ont contribué à la fourniture de l'aide humanitaire aux victimes et l'UNFICYP a prêté son assistance au transfert de denrées à travers la zone tampon. La population a toutefois exprimé du regret et de la frustration en constatant que les parties n'étaient pas capables de surmonter les obstacles politiques et de coopérer sans réserve pour répondre aux besoins humanitaires urgents des victimes.

8. Les dynamiques régionales et les relations bilatérales entre les puissances garantes, à savoir la Grèce et la Türkiye, se sont améliorées durant la période considérée, dont les événements marquants ont été la tenue d'élections dans les deux pays, les séismes en Türkiye et un accident ferroviaire survenu en Grèce le 28 février. Durant la période, une solidarité mutuelle liée à ces événements tragiques s'est manifestée sur l'ensemble de l'île entre le Gouvernement grec et le Gouvernement turc et les populations, une aide humanitaire a été rapidement déployée par la Grèce à destination de la Türkiye et un dialogue de haut niveau s'est rétabli entre les autorités des deux pays, après une longue période de tensions croissantes entre elles. À la suite de sa réélection, le Président de la Türkiye, Recep Tayyip Erdoğan, a visité le nord de l'île le 12 juin, en compagnie de membres de son gouvernement.

9. Des efforts ont continué d'être déployés en vue de maintenir et de développer le dialogue et la coopération entre les dirigeants religieux à Chypre, de faire respecter et de faire progresser l'exercice des droits humains, dont le droit fondamental à la liberté religieuse ou à la croyance, et d'instaurer la confiance dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, placé sous les auspices de l'ambassade de Suède. Alors que les représentants des communautés religieuses de l'île ont maintenu des échanges presque quotidiens, facilités par le bureau du volet religieux, dans les derniers mois, les travaux ont été entravés par des tensions politiques, ce qui a créé des difficultés liées aux pèlerinages religieux, comme l'expose le Secrétaire général

dans son rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (S/2023/498). La nécessité de fournir des lieux sûrs aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux enfants non accompagnés a donné lieu à une action commune qui s'est intensifiée et s'est élargie pour englober les autres communautés religieuses de Chypre et les institutions d'inspiration religieuse.

10. Durant la période considérée, les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se réunir régulièrement sous les auspices de l'ambassade de la République slovaque, publiant des déclarations communes dans lesquelles s'exprimait la volonté de favoriser un climat propice à la reprise rapide des pourparlers sous l'égide de l'ONU. À l'occasion du trente-quatrième anniversaire de ces réunions, une réception et un spectacle ont été donnés par le Chœur bicommunautaire pour la paix à Chypre, à l'hôtel Ledra Palace le 16 mai, et une visite de l'Association pour le bilinguisme à Chypre au Centre pour la paix et le dialogue à Nicosie a été organisée.

III. État d'avancement du processus : efforts déployés depuis le Siège de l'Organisation des Nations Unies et dialogue avec les parties

11. Les discussions sur la voie à suivre se sont poursuivies avec les dirigeants des deux communautés et leurs représentants ainsi qu'avec des représentants de la Grèce, de la Türkiye et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Lors de sa visite, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a tenu des réunions séparées avec M. Christodoulides et M. Tatar afin d'examiner les orientations à suivre concernant la question de Chypre. Elle a en outre rencontré les représentants des comités techniques et la société civile, dont des groupes de femmes et de jeunes, et rendu visite au Comité des personnes disparues à Chypre. Tous les interlocuteurs ont exprimé leur soutien aux efforts constants déployés par l'ONU, et le dialogue sur les moyens d'aller de l'avant se poursuit.

IV. État d'avancement du processus : activités de la mission de bons offices du Secrétaire général

12. La mission de bons offices du Secrétaire général a continué de collaborer avec un vaste réseau d'interlocuteurs, sur l'île et dans les capitales concernées, afin de promouvoir les interactions, la coopération et le renforcement de la confiance intrainsulaires, et de tenir les partenaires internationaux informés de ses activités. Le Conseiller spécial adjoint a tenu 109 réunions avec les deux dirigeants et leurs représentants, des partis politiques, des responsables religieux, des organisations et des acteurs de la société civile, l'Union européenne, la Banque mondiale et la communauté diplomatique, ainsi qu'avec de hauts responsables venus en visite des capitales de plusieurs États Membres. Entre le 10 et le 12 mai 2023, il s'est rendu également à Bruxelles où il s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires de l'Union européenne. Cette visite a fourni l'occasion, entre autres, de partager des vues sur la coopération concernant Chypre et d'examiner les dynamiques à l'œuvre sur l'île. Les membres du personnel de la mission ont organisé 185 réunions avec divers interlocuteurs, dont les comités techniques, et se sont rendus en Grèce, en Türkiye et au Royaume-Uni pour organiser des rencontres au niveau opérationnel avec les intermédiaires concernés des puissances garantes.

13. Les comités techniques constitués par les dirigeants des deux communautés en vue d'améliorer le quotidien des Chypriotes ont continué d'organiser des réunions et

ont poursuivi leurs travaux sous les auspices de la mission de bons offices, même si les résultats ont été inégaux. La mission a coordonné et facilité ces travaux avec l'appui de l'UNFICYP, veillant au dialogue et à la coopération entre les deux parties et traitant les problèmes et les questions communes d'importance. Lors de sa visite, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a souligné que les travaux des comités étaient essentiels à l'accroissement des liens et à l'instauration d'un environnement propice à la paix (pour plus de détails sur ces comités techniques auxquels l'UNFICYP prête son appui, notamment en ce qui concerne les points de passage et la criminalité et les questions pénales, voir [S/2023/498](#)).

14. Les réunions bilatérales hebdomadaires entre les deux parties et le dialogue trilatéral entre le Conseiller spécial adjoint, le négociateur chypriote grec et le représentant spécial chypriote turc ont vu les interlocuteurs camper fermement sur leurs positions dans les dernières semaines de la période considérée mais ces entretiens ont contribué de manière essentielle à l'action des comités techniques. Lors de leur première rencontre informelle, les deux dirigeants ont dit leur détermination à appuyer les travaux desdits comités et ils se sont penchés sur toute une série de futurs sujets de réflexion. D'une manière générale, des progrès ont été accomplis dans les domaines de la gestion des crises, de l'égalité des genres, du patrimoine culturel, de la criminalité et des questions pénales, de l'économie et du commerce et de la santé. D'autres comités techniques, à savoir ceux chargés de la radiodiffusion, des points de passage, de la culture et de l'environnement, se sont employés à élaborer de nouvelles initiatives, communiquant ou se réunissant avec régularité. Enfin, le Comité technique de l'éducation a continué d'être aux prises avec de graves blocages et le Comité technique des affaires humanitaires ne s'est réuni qu'une fois durant la période considérée, sans parvenir à décider d'une quelconque mesure concrète ou activité. En outre, d'autres questions qui étaient à l'examen depuis plusieurs mois n'ont pas progressé, telles que celle des migrations irrégulières et celle de la collaboration sur les volets humanitaire et pénal, qui permettrait de régler plus efficacement les problèmes des réfugiés, des migrants économiques et de la traite des personnes. Dernièrement, des questions relatives à la station d'épuration des eaux usées de Mia Mila/Haspolat ont été examinées pour permettre à ce mécanisme bicommunautaire de perdurer.

15. Durant la période considérée, il est à noter plus particulièrement que les deux parties se sont entendues pour renforcer leur coopération en matière de gestion des crises, notamment dans le cas de séismes, d'incendies, de marées noires et de toute autre urgence humanitaire, par l'intermédiaire du Comité technique de la gestion des crises. Les 11 et 18 mai, les membres du Comité technique se sont réunis avec des experts des deux parties en vue d'examiner les questions de la préparation, de la prévention et des protocoles applicables aux ripostes en cas de séisme et de feu incontrôlé, respectivement. La dernière réunion a eu lieu à la suite d'un vaste incendie de forêt qui s'était déclaré le 5 mai dans le nord de l'île, près de la zone tampon, les autorités du sud ayant prêté leur assistance à cette occasion par l'entremise de l'UNFICYP.

16. La mission de bons offices, en collaboration avec l'UNFICYP, a continué de faciliter les travaux du Comité technique de l'égalité des genres, qui a organisé un séminaire sur la participation des femmes à l'instauration de la paix, le 9 mai. Ce séminaire visait à sensibiliser au rôle central que les femmes avaient déjà joué dans les pourparlers de paix sur Chypre au fil des années. Des femmes chypriotes turques et chypriotes grecques qui avaient activement participé à ces pourparlers étaient présentes et ont évoqué leur expérience tout en exprimant leurs vues sur l'importance que revêtait l'inclusion des femmes dans tous les efforts visant au règlement de la question de Chypre. Ont participé au séminaire le négociateur chypriote grec et le

représentant spécial chypriote turc. Il est prévu que de futurs échanges aient lieu avec la société civile, notamment les femmes et les jeunes, pour que celle-ci puisse s'exprimer sur une vaste gamme de sujets, l'objectif étant de préparer le terrain en vue d'un possible règlement, de consolider les liens, de partager les expériences et d'établir la confiance entre les deux communautés.

17. Le 15 mars, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a inauguré une exposition photographique intitulée « Inclusive Diplomacy: Women's Participation in the Cyprus Talks », dans la zone tampon à Nicosie. Cette exposition a mis en évidence pour la première fois le rôle que les femmes ont joué dans les négociations relatives au règlement de la question de Chypre au fil des années. La cérémonie d'ouverture a été suivie d'un débat avec les femmes ayant participé aux pourparlers. Le 22 mai, le Conseiller spécial adjoint a organisé une réception dans le cadre d'une manifestation intitulée « The Road to Sustainability: Women's Participation in the Cyprus Talks », qui visait à reconnaître les précieuses contributions des femmes au processus de paix à Chypre au fil des années, et à laquelle participaient le négociateur chypriote grec et le représentant spécial chypriote turc, des femmes ayant joué un rôle de premier plan dans les précédents pourparlers et des représentants des comités techniques et de la société civile.

18. Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales et sa salle de communication mixte (à Nicosie et à Pyla/Pile) ont continué de coopérer et de partager des informations dans le domaine concerné. Les résultats ont été encourageants, notamment un échange de suspects et des opérations de police menées conjointement, en particulier à Pyla/Pile. Le 31 mai, le Comité technique a animé un atelier sur la prévention de la maltraitance d'enfants et de la violence fondée sur le genre.

19. En dépit de difficultés externes grandissantes ayant fait obstacle à ses travaux, le Comité technique du patrimoine culturel a continué d'œuvrer avec fruit et de se réunir physiquement chaque semaine. Le programme de rénovation de divers bâtiments et monuments d'importance culturelle s'est poursuivi dans toute l'île. En outre, une aide financière substantielle mobilisée par l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), grâce à la participation active de l'ambassade de France à Nicosie, a permis au Comité de lancer l'exécution de deux autres projets de conservation majeurs. Le Comité n'en a pas moins commencé de réduire le nombre de ses projets en dépit du financement ininterrompu de l'Union européenne et il est prévu qu'il mette un frein supplémentaire à ses activités dans les prochains mois en raison d'une augmentation du coût du travail et des matériaux de construction.

20. Le Comité technique de la santé a continué de partager des informations sur la situation épidémiologique prévalant des deux côtés et à distribuer des vaccins contre la COVID-19 à la communauté chypriote turque, selon que de besoin. En raison de l'interruption des lignes de ravitaillement turques au lendemain des séismes, le Comité a décidé que les Chypriotes grecs fourniraient médicaments et vaccins aux Chypriotes turcs par son canal de distribution. Par suite des conséquences de la variole ovine sur le bétail de la communauté chypriote turque, le Sous-comité des affaires vétérinaires du Comité de la santé a communiqué des informations sur la situation épidémiologique et les mesures prises par les deux parties pour éradiquer la maladie, dont la vaccination de milliers d'animaux dans les zones touchées.

21. Le Comité technique des affaires économiques et commerciales a continué de se réunir régulièrement pour faire avancer les initiatives axées sur les besoins, susceptibles de rapprocher les Chypriotes les uns des autres et d'améliorer leurs moyens de subsistance, y compris dans le domaine de la gestion des déchets. Il a

entamé des consultations sur le lancement à l'échelle de l'île d'un programme pilote de stages destinés à de jeunes cadres, appuyé en cela par les deux Chambres de commerce. Les efforts déployés de longue date par le Comité, auxquels ont contribué la Commission européenne et d'autres parties prenantes, ont débouché sur la mise en place par la partie chypriote grecque de mesures destinées à permettre aux Chypriotes turcs d'ouvrir des comptes bancaires dans le sud de l'île. Tandis que le Comité s'emploie à faire en sorte que cette nouvelle mesure soit appliquée, il faudrait poursuivre l'action visant à rendre possibles les opérations bancaires entre les deux parties. Il a été notamment débattu des moyens de faciliter le passage des véhicules commerciaux.

22. Le Comité technique de l'environnement a continué d'avancer sur diverses propositions, dans le cadre des réunions hebdomadaires des coprésidents, durant lesquelles ont été examinés les projets futurs et en cours. Progressant vers l'étape suivante de sa proposition de projet relative à l'égavage des caroubiers, une opération importante pour la préservation de ce produit culturel, il a effectué la visite d'un site dans la zone tampon en prévision d'un possible égavage-débroussaillage. Le Comité a également rencontré de jeunes militants de la cause environnementale s'employant à trouver des solutions à la crise climatique, a examiné la possibilité de constituer des réseaux à des fins de promotion de son site Web et a programmé la diffusion de vidéos d'animation sensibilisant aux questions environnementales.

23. Le Comité technique de la radiodiffusion a continué de jouer un rôle productif dans le traitement de toute une série de questions relatives aux interférences de fréquence. Le projet ouvrant la voie au déploiement de réseaux 5G dans l'île a continué d'être mené à bien, la bande 700 MHz ayant été libérée et la 5G introduite dans le sud au mois de mai 2022. Ce projet devrait arriver à son terme dans le nord au troisième trimestre de 2023.

24. Le Comité technique des points de passage a continué de débattre des propositions tendant à l'amélioration des flux aux points de passage existants, en particulier celui d'Agios Dometios/Metehan. Par ailleurs, les Chypriotes turcs ont proposé l'ouverture d'un point de passage réservé aux véhicules commerciaux, en tant que projet conjoint visant au développement des relations entre les deux populations et du commerce intercommunautaire. Le 27 mai, en célébration du vingtième anniversaire de l'ouverture des points de passage, un rassemblement bicommunautaire d'organisations de la société civile a été organisé. Les deux Chambres de commerce et d'autres organisations actives dans les deux communautés ont appelé à l'ouverture d'un plus grand nombre de points de passage et à l'amélioration de ceux qui existaient déjà.

25. Le 4 mars, le Comité technique de la culture a animé une manifestation pour présenter les vainqueurs d'un concours de vidéo et de dessin ouvert aux enfants et aux jeunes. La proposition du Comité concernant "Connecting Arts", une manifestation de constitution de réseaux et de mise en correspondance dans le secteur des arts a été approuvée et devrait se tenir durant la prochaine période à examiner.

26. Le Comité technique de l'éducation ne s'est pas réuni pendant la période considérée et n'a exécuté aucun projet. Il n'a rien fait pour promouvoir l'éducation à la paix dans l'île ou pour appliquer les recommandations formulées dans son rapport conjoint de 2017, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité. Depuis octobre 2022, la communauté chypriote turque a suspendu sa participation au projet primé d'éducation pour la paix intitulé « Imagine », exécuté sous les auspices du Comité technique de l'éducation.

27. Le Comité technique des affaires humanitaires s'est réuni une fois durant la période considérée ; à l'issue d'un examen par ses membres des moyens de venir en

aide aux Chypriotes turcs à la suite des séismes survenus en février, aucune décision ou mesure n'a toutefois été prise.

28. Un nouvel accord entre la Commission européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été signé en décembre 2022 au sujet des modalités de lancement de la deuxième phase du mécanisme d'appui de l'Union européenne aux comités techniques. À la suite de plusieurs séries de consultations entre la mission de bons offices, les deux parties, l'Union européenne et le PNUD, un terrain d'entente a pu être trouvé pour permettre à la seconde phase d'être mise en œuvre. Par la suite, à la demande des deux parties, la mission et le PNUD ont organisé, en février 2023, des sessions d'information à l'intention des 12 comités techniques afin de leur fournir des indications pratiques sur la façon dont le mécanisme d'appui pouvait bénéficier à leurs activités. Les entretiens s'étant avérés fructueux, les coprésidents ont exprimé leur reconnaissance pour les explications détaillées qui leur avaient été données concernant les nouvelles modalités de financement.

29. Les échanges ont continué à propos d'un certain nombre d'initiatives et de mesures de confiance, dont l'idée d'une centrale électrique bicommunautaire, alimentée par de l'énergie renouvelable, au sujet de laquelle les parties ont poursuivi leur réflexion, centrale qui serait située dans la zone tampon, reposerait sur un accord mutuel et profiterait à l'une et à l'autre. Un appel d'offres international a été lancé en vue d'établir une étude de faisabilité de projet à la fin de janvier 2023. Cette étude devrait être menée à son terme à la fin de l'année en cours, après quoi les deux parties se pencheront sur les étapes suivantes. Les discussions ont également progressé sur le souhait des deux parties d'étendre la promenade le long de la rivière Pedieos/Kanlı Dere et de la relier à la partie nord de Nicosie. Les parties se sont accordées sur une solution temporaire qui consiste à utiliser le point de passage de l'hôtel Ledra Palace, ceci afin de permettre au projet de progresser sans plus attendre.

30. Des échanges ont eu lieu avec la Banque mondiale sur des questions d'intérêt commun ou préoccupantes pour les deux parties, lors de la visite effectuée par des représentants de cette institution le 30 mai, en lien avec le lancement de leur dernier document sur l'économie chypriote turque dans la série *Macroeconomic Monitoring Note*.

31. Conformément à la résolution 2674 (2023), qui met l'accent sur la nécessité de faciliter une réelle participation des acteurs de la société civile au processus de paix, la mission de bons offices a continué d'entretenir de nombreux contacts avec cette dernière. Comme prévu par le mandat de la mission et les activités qui s'y inscrivent, des réunions régulières ont également été organisées avec des étudiants et des jeunes, notamment à l'occasion du Forum pour la constitution de réseaux qui s'est tenu à l'hôtel Ledra Palace, le 30 mars. En outre, le 11 juin, le Conseiller spécial adjoint a assisté à une réunion avec des universitaires dans le cadre du dialogue institué dans la communauté scientifique de Chypre (pour de plus amples informations sur les programmes et activités concernés que la Force a exécutés pour réunir les acteurs de la société civile et établir des liens entre eux, voir [S/2023/498](#)).

32. L'implication réelle de la jeunesse est un aspect essentiel du processus d'édification d'une paix durable sur l'île, un point qui a été particulièrement mis en avant lors de la visite de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et, à l'occasion de sa rencontre avec un groupe de jeunes âgés de 23 à 35 ans, qui était composé de Chypriotes grecs et turcs et de maronites. La discussion a traité des moyens d'utiliser les préoccupations environnementales, les possibilités offertes par le secteur commercial et l'entrepreneuriat comme autant d'instruments de rapprochement qui pourraient contribuer à l'accroissement des échanges entre jeunes.

33. La mission de bons offices du Secrétaire général a continué de collaborer avec l'UNFICYP en vue d'appuyer les initiatives et les activités de consolidation de la paix environnementale, dont le programme intitulé « Jeunes Champions des Nations Unies pour l'environnement et la paix », dans le cadre duquel un groupe de jeunes appartenant aux deux communautés s'emploie à plaider en faveur de l'action climatique depuis 2020. Le 4 mai, les deux missions présentes sur l'île ont réuni d'anciens participants aux trois précédents groupes de Jeunes Champions, aux fins d'un partage de vues et d'un débat sur de possibles actions à entreprendre dans le futur. Par ailleurs, les échanges ont continué avec les membres de la conférence locale de la jeunesse, qui s'est constituée en 2022 dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'avec le Comité technique de l'environnement.

34. Le 23 mai, le Conseiller spécial adjoint a accueilli les directeurs des deux Chambres de commerce dans la zone protégée par les Nations Unies. Les participants ont souligné la nécessité de préserver les liens économiques existants sur l'île tout en en créant de nouveaux, ce qui pourrait passer par l'augmentation des points de passage ou une action visant à rendre ceux-ci plus efficaces. Cette rencontre a suivi la publication d'une déclaration conjointe des deux Chambres, le 12 mai, dans laquelle celles-ci ont déclaré de nouveau qu'elles étaient déterminées à continuer de favoriser la convergence des intérêts entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs par l'accroissement du commerce pratiqué dans le cadre du règlement relatif à la Ligne verte. Le 26 mai, l'Union européenne a annoncé une nouvelle initiative visant à fournir des informations et à prêter une assistance technique aux Chypriotes souhaitant mener des activités commerciales d'un côté à l'autre de la Ligne verte.

V. Observations

35. Étant donné qu'un dialogue de fond ne parvient toujours pas à s'instaurer entre les deux parties sur les questions relatives au processus de paix, les différences de vues sur la voie à suivre continuent de se creuser. En parallèle, les divisions entre les communautés ne cessent également de s'amplifier. Toute possibilité de restauration de la confiance et de manifestation de bonne volonté entre les parties, qui pourrait se faire jour dans les prochains mois, devrait être saisie et donner lieu à des initiatives de portée pratique. De telles initiatives joueront un rôle moteur crucial dans le développement du dialogue et pourront à terme tracer un chemin de retour aux pourparlers de paix. Un pas en avant décisif consisterait à conclure un accord avec les parties sur la nomination d'un envoyé par l'ONU, lequel pourrait étudier les moyens de trouver un terrain d'entente dans la perspective d'une reprise des négociations en vue d'un règlement durable à Chypre.

36. Même si les positions de principe des deux parties sur le processus de paix demeurent éloignées l'une de l'autre, la première rencontre en face-à-face de M. Christodoulides et de M. Tatar a été positive en ce qu'elle a établi une relation entre les deux dirigeants chypriotes. J'encourage ces derniers à mettre tout en œuvre pour rechercher des modalités de dialogue mutuellement acceptables à leur niveau, car je pense que c'est un moyen essentiel d'avancer de concert. Je me félicite à ce titre du canal de communication directe établi entre les deux dirigeants, propice à l'instauration de la confiance et au partage de vues au quotidien sur les questions d'intérêt commun.

37. Ma mission de bons offices est restée fermement déterminée à faciliter les rencontres et les entretiens à différents niveaux et à promouvoir les échanges et le rapprochement entre les communautés. Je salue la continuité observée dans les travaux menés par les comités techniques à la suite du changement de direction du

côté chypriote grec et la volonté exprimée par les deux parties, après les élections, de faire en sorte que les activités desdits comités reprennent leur cours. Toutefois, compte tenu des nombreuses questions urgentes qui bénéficieraient d'une coopération intransitaire, les comités techniques pourraient être encore plus actifs. Le Comité technique de l'éducation, en particulier, se trouve face à des obstacles malencontreux qu'il conviendrait de lever. Les retards subis par les autres comités dans la mise en œuvre des activités proposées devraient être également réglés.

38. Je continue d'engager les deux parties à apporter aux comités techniques le soutien et la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour continuer de fonctionner, d'obtenir des résultats et de traiter les questions qui touchent l'ensemble de l'île. Les comités techniques, au sein desquels les deux communautés peuvent discuter et aborder des questions d'intérêt commun, doivent être protégés et préservés des débats et des problèmes politiques plus larges impliquant l'UNFICYP dans la zone tampon et à proximité de celle-ci.

39. Je suis heureux de constater que la solidarité s'est manifestée dans toute l'île vis-à-vis des victimes et des personnes rescapées des séismes meurtriers qui ont frappé la région et touché directement la communauté chypriote turque, ainsi que des victimes et rescapés de l'accident ferroviaire qui s'est produit en Grèce et touché directement la communauté chypriote grecque. Il est de la plus haute importance d'améliorer la coopération dans le domaine des crises naturelles ou d'origine humaine et d'élaborer des propositions concrètes de coordination des mesures de prévention et de lutte, une action qu'il faudrait mener sans délai. C'est une occasion qui s'offre de collaborer de manière constructive.

40. Je me félicite de ce que l'Union européenne, par l'intermédiaire de son mécanisme d'appui, fasse aussi bénéficier les comités techniques d'un financement et j'apprécie à sa juste valeur la détermination à maintenir sur l'île les activités de ces organes importants. L'appui de l'Union à des projets en cours d'examen tels que la centrale électrique fonctionnant à l'énergie solaire qui pourrait être installée dans la zone tampon et l'extension à la partie nord de Nicosie de la promenade le long de la rivière Pedieos/Kanlı Dere, est porteur de nombreuses possibilités de rapprochement des deux parties et pourrait produire des résultats concrets bénéficiant à tous, dans la mesure où des moyens mutuellement acceptables d'aller de l'avant seront définis et fixés d'un commun accord.

41. J'encourage les deux dirigeants et leurs représentants à débattre, à se concerter et à mettre en œuvre des mesures de confiance mutuellement acceptables pouvant contribuer à créer un environnement plus propice à un règlement. Je leur demande instamment d'examiner ensemble les propositions respectives qu'ils ont avancées, en vue d'instaurer la confiance et de trouver un terrain d'entente dans l'intérêt de tous. Pour ce faire, ils devraient activement promouvoir le contact direct de population à population, la coopération et le commerce, notamment en apportant des améliorations aux points de passage existants et en ouvrant de nouveaux. Les deux parties devraient également collaborer sur les questions relatives aux migrations irrégulières. Il conviendrait également de porter une attention particulière aux démarches et gestes utiles entrepris unilatéralement car ceux-ci peuvent concourir de manière notable à un règlement mutuellement acceptable.

42. Je me fais une fois de plus l'écho de la demande de dialogue élargi avec la société civile formulée par le Conseil de sécurité et j'exhorte les deux dirigeants à encourager les interactions et la coopération entre les deux communautés. J'invite également les dirigeants à se fixer comme objectif de développer une coopération et des liens inclusifs entre les deux communautés dès maintenant et, plus tard, dans le cadre du processus de paix, et à engager de réels échanges avec les femmes, les minorités, les jeunes et les personnes handicapées, à les associer aux discussions

relatives à l'avenir commun sur l'île et à tenir compte de leurs points de vue. Les participants aux activités de proximité menées dans le cadre de ma mission de bons offices se sont montrés vivement intéressés par la perspective de dialoguer avec leurs dirigeants politiques sur les questions d'importance, apportant la preuve qu'il est utile de faire preuve d'une plus grande inclusivité.

43. Il ressort de la période considérée que l'un des meilleurs moyens de rétablir la confiance dans la possibilité d'un règlement consiste à développer le commerce et les relations d'affaires, un message qui a été au cœur d'un nombre croissant de manifestations publiques et de rencontres officielles organisées à ces fins. Saisir l'occasion dans les prochaines semaines de développer l'activité économique entre les deux parties semble logique sur le plan de la bonne santé des affaires et aurait d'importants effets positifs sur la vie des Chypriotes. Plus important encore, la moindre amélioration représente un pas de plus sur la voie qui conduira à un règlement mutuellement acceptable.

44. J'ai souligné maintes fois qu'il importait que les parties ne prennent aucune mesure unilatérale, dans la zone tampon et à proximité de celle-ci, susceptible d'accroître les tensions, et invité instamment toutes les parties à amorcer un dialogue afin de régler leurs différends. Je dis de nouveau ma préoccupation face à l'évolution de la situation dans la zone clôturée de Varosha et note que la position de l'Organisation des Nations Unies reste inchangée à cet égard. Je rappelle les décisions du Conseil de sécurité sur la question, notamment les résolutions [550 \(1984\)](#) et [789 \(1992\)](#), et j'insiste sur l'importance de respecter pleinement les dispositions de ces résolutions.

45. Je salue le revirement positif opéré par le Gouvernement grec et le Gouvernement turc dans leurs relations bilatérales. J'encourage les deux dirigeants chypriotes à renouer le dialogue pour chercher un moyen mutuellement acceptable de progresser vers le règlement de la question de Chypre.

46. J'exhorte les parties à s'efforcer avec sincérité d'étudier les possibilités de coopération bénéfique aux deux parties en matière d'énergie durable sur l'île et dans ses environs, et de s'abstenir de mener des actions qui pourraient accroître les tensions. Je répète que les ressources naturelles de l'île et autour de l'île devraient profiter aux deux communautés et servir à motiver les parties pour qu'elles trouvent des solutions mutuellement acceptables et durables aux différends portant sur lesdites ressources.

47. S'il ne fait aucun doute que les travaux des comités techniques revêtent une importance particulière et que les mesures de confiance contribuent à l'instauration d'un climat de confiance entre les deux communautés, je suis convaincu que ce n'est que par des progrès réels en vue de définir un point de départ consensuel dans la perspective de négociations constructives, axées sur les résultats et propres à aboutir à un règlement, que les Chypriotes et la communauté internationale pourront être rassurés quant à la possibilité réelle d'un avenir pacifique et partagé sur l'île. J'ai maintenu le contact et le dialogue avec les parties, tout comme mes hauts conseillers au Siège de l'ONU et lors de visites sur l'île, et mon conseiller spécial adjoint, et nous continuerons de le faire au cours de la période à venir. Les mesures que je prends restent guidées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans lesquelles figurent les paramètres fixés par l'ONU.

48. Je voudrais une nouvelle fois remercier les partenaires, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale, qui ont continué d'appuyer les travaux des deux missions des Nations Unies à Chypre, du PNUD et du Comité des personnes disparues à Chypre, et contribué à la mise en œuvre de mesures de confiance. Enfin, je tiens à remercier mon conseiller spécial adjoint, Colin Stewart, et le personnel de ma mission

de bons offices à Chypre pour le dévouement et l'engagement dont ils ont fait preuve dans le cadre de leur travail.

Annexe I

Compte rendu écrit du dirigeant chypriote grec à l'intention de la mission de bons offices du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution 2674 (2023) du Conseil de sécurité

Le présent document fait suite à la résolution 2674 (2023) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle ce dernier a engagé « les dirigeants des deux communautés à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils ont prises à l'appui des dispositions de la présente résolution après son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6, 7 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable ».

Y sont exposés tous les faits nouveaux ayant un lien avec les activités menées pour que le processus de paix reprenne sous l'égide de la mission de bons offices du Secrétaire général de l'ONU. L'utilisation du terme « communautés » ne remet pas en question le statut de la République de Chypre en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et les références faites à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) s'entendent sans préjudice de son statut de pays hôte de la Force.

I. Mesures visant à la reprise du processus de paix

En ma qualité de président nouvellement élu de la République de Chypre et de chef de la communauté chypriote grecque, je tiens tout d'abord à réaffirmer ma détermination sans faille à trouver une solution pacifique au problème de Chypre sur la base prescrite par les résolutions pertinentes de l'ONU, la Charte des Nations Unies et les accords conclus à un haut niveau, ainsi que ma volonté de préserver et de respecter en totalité l'acquis des négociations et de l'ensemble des travaux menés jusqu'à la clôture de la Conférence sur Chypre à Crans Montana, qui comprennent le principe arrêté d'un commun accord d'une fédération bizonale et bicommunautaire, les points de convergence atteints sur tous les chapitres des négociations et les six points présentés par le Secrétaire général de l'ONU.

Je crois fermement qu'une solution reposant sur la fédération bizonale et bicommunautaire convenue de longue date, fondée sur l'égalité politique, telle que prescrite dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, constitue la seule voie viable et durable pour progresser et garantir les intérêts vitaux de Chypre et de tous les Chypriotes, ce qui bénéficierait à tous ceux qui sont concernés par le problème de Chypre, ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité dans l'ensemble de la région de la Méditerranée orientale. Cet aspect revêt une importance encore plus grande au vu de la situation géopolitique internationale qui prévaut actuellement.

Malheureusement, les efforts déployés en vue de la reprise du processus de paix chypriote continuent de se heurter à la position de rejet par la Turquie et la partie chypriote turque du principe de base convenu, à savoir une fédération bizonale et bicommunautaire. Au cours de la période considérée, nous avons malheureusement été les témoins de la poursuite de cette politique générale, qui s'est manifestée par des positions favorables à l'« égalité souveraine » et à l'« égalité de statut international », ce qui plaide pour l'essentiel en faveur d'une solution « à deux États ».

Dans l'esprit de cette politique, la partie turque continue de s'opposer à la proposition de nommer un envoyé du Secrétaire général qui serait chargé de faciliter les efforts dans le cadre d'un mandat des Nations Unies, comme préconisé par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la question.

En dépit de la nécessité impérieuse pour toutes les parties de s'employer chacune de son côté à instaurer un environnement propice, la Turquie et la partie chypriote turque poursuivent de manière imperturbable leurs actions illégales et maintiennent leurs menaces de commettre d'autres violations à Varosha, en continuant de mener leurs travaux et leurs incursions illicites dans la zone clôturée et son front de mer, et de lancer des « projets pilotes » destinés à exploiter des biens, à construire en vue du développement macroéconomique et à conduire de futures interventions dans des zones et des bâtiments publics, au mépris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des appels répétés de celui-ci à cesser les violations et à mettre un terme aux actions unilatérales.

Nous avons également assisté à la poursuite d'efforts visant à renforcer le statut de l'entité sécessionniste sur le plan international, qui font suite à la récente décision de l'Organisation des États de langue turque de modifier ses statuts afin de permettre l'adhésion d'entités et d'accorder le statut d'observateur à l'entité sécessionniste illégale dans la partie occupée de Chypre. Cette décision est contraire au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [541 \(1983\)](#) et [550 \(1984\)](#), dans lesquelles celui-ci a considéré que la proclamation de la prétendue « trnc » était juridiquement nulle et demandé à tous les États de ne pas reconnaître cette entité sécessionniste et de ne l'encourager d'aucune manière.

Dans le même esprit et selon sa volonté de créer de nouveaux faits accomplis, de saper la perspective d'une solution et de continuer de renforcer le statut de l'entité sécessionniste, la partie chypriote turque a présenté une demande de conclusion d'un accord sur le statut des forces avec l'ONU, en contradiction flagrante avec le principe juridiquement contraignant selon lequel un tel accord ne peut être conclu qu'entre l'ONU et le gouvernement d'un État qui accueille une opération de maintien de la paix, en l'occurrence la République de Chypre, conformément à la résolution [186 \(1964\)](#) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité.

Sur le terrain, nous continuons de faire face à des tentatives répétées d'incursion à l'intérieur de la zone tampon, dans un certain nombre de zones de tension le long de la ligne du cessez-le-feu des forces turques, ce qui risque de saper davantage les efforts déployés pour créer des conditions propices, mais aussi d'altérer les fondements du processus et d'entraîner la consolidation du statu quo.

En parallèle, la Turquie continue de renforcer ses capacités et infrastructures militaires dans la partie occupée de Chypre, une politique qui comporte de graves risques non seulement pour Chypre mais aussi pour la paix et la stabilité dans toute la région de la Méditerranée orientale.

L'exploitation illégale de propriétés situées dans la partie occupée de Chypre et appartenant à des personnes déplacées chypriotes grecques qui avaient été forcées de fuir à la suite de l'invasion turque en 1974, s'est également poursuivie de plus belle, en contradiction avec les principes fondamentaux du droit international et les décisions pertinentes adoptées par la Cour européenne des droits de l'homme dans de très nombreux cas. En plus de l'illégalité flagrante de telles actions, il s'agit là d'une autre tentative de créer de nouvelles réalités de terrain et de continuer de saper les chances de parvenir à une solution.

En dépit de ces conditions défavorables, étant pleinement conscient du besoin de sortir de l'impasse et d'instaurer des conditions propices à un dialogue constructif, je demeure attaché à fournir ma part d'efforts pour que la situation évolue dans le sens d'une revitalisation du processus de négociation et offre la possibilité d'une solution globale.

Dans ce contexte, avant même d'assumer officiellement mes fonctions, j'ai pris l'initiative de rencontrer le dirigeant de la communauté chypriote turque, rencontre qui a eu lieu le 23 février 2023 sous les auspices de l'ONU, à la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général située dans la zone tampon protégée par l'Organisation. Durant cette rencontre, j'ai dit que j'étais disposé à participer immédiatement et de bonne foi aux efforts visant à revitaliser les possibilités d'une reprise des négociations et à faire tout ce qui était en mon pouvoir pour favoriser un climat positif, notamment en veillant à éviter de tenir en public des propos pessimistes et de désigner des coupables à blâmer. J'ai également proposé la tenue d'un dîner avec le dirigeant chypriote turc à une date qui serait fixée d'un commun accord, et j'espère toujours recevoir une réponse positive de sa part. Lors de la visite de la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, j'ai proposé de rencontrer M. Tatar, mais une réponse négative m'a été adressée en son nom.

Attentif à l'appel lancé par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa dernière résolution sur Chypre, je suis disposé à ce qu'un envoyé spécial du Secrétaire général soit immédiatement nommé, conformément à la pratique instaurée de longue date par l'Organisation dans le contexte des missions de bons offices. En attendant, je me félicite de la décision du Secrétaire général de charger un fonctionnaire de haut rang du Secrétariat de faire la liaison entre toutes les parties concernées, qui s'inscrit dans la volonté de chercher à débloquer la situation. Je suis reconnaissant à la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, de sa visite à Chypre en mars 2023, à la suite du Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča venu dans l'île en avril, juillet et novembre 2022. Ces visites ont contribué pour beaucoup à faire entendre le message selon lequel le Secrétaire général de l'ONU continue d'exprimer sa détermination à fournir ses bons offices pour concourir à la création de conditions propices à la revitalisation des négociations et à la possibilité d'aboutir à une solution globale.

Je suis intimement convaincu que la période post-électorale en Turquie, associée à d'autres facteurs, offrira une occasion de reprise des négociations, cette occasion devant être saisie sans attendre et élargie. Afin de tirer le plus grand parti de cette occasion, j'ai présenté une proposition visant à élaborer des solutions gagnant-gagnant et à créer des initiatives de négociation pour tous ceux qui sont concernés. Dans cette perspective, je cherche à faire en sorte que l'Union européenne joue un rôle de plus grande envergure, non seulement sur le plan technocratique une fois que les négociations auront repris, mais aussi à un haut niveau politique au moment même où je m'efforce de les faire redémarrer. Cette initiative tient au fait que l'Union européenne détient les outils nécessaires et peut inciter concrètement toutes les parties prenantes à agir. Elle traduit également le rôle indispensable que l'Union a joué au fil du temps en s'employant à trouver une solution globale au problème de Chypre, permettant d'atteindre de nombreux points de convergence majeurs, et en appuyant de manière ininterrompue les diverses mesures de confiance. Mon initiative, en aucune façon, ne remet en question le rôle de premier plan de l'ONU et de la mission de bons offices du Secrétaire général, au contraire, elle vise à soutenir, faciliter et donner plus de poids à l'action qui est menée en vue de surmonter l'impasse et de recommencer à chercher une solution.

En parallèle, je suis prêt à étudier, proposer et mettre en application d'autres éléments susceptibles de favoriser le but visé.

Dans cette perspective, je tiens à souligner qu'il est crucial, en particulier à cette étape critique, que l'ONU demande à la Turquie et au dirigeant chypriote turc de s'abstenir de toute autre provocation ou violation, à la fois sur terre, notamment à Varosha, mais aussi en mer, dans les zones maritimes de la République de Chypre. Il importe également que nous restions fermes et résolus en ce qui concerne l'objectif

de réunification, qui est la seule solution viable, ainsi que la nécessité de conserver les éléments convenus de longue date, à savoir une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, comme énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En conclusion, je tiens à redire que je suis absolument déterminé à mettre tout en œuvre pour sortir de l'impasse, ce qui nous conduirait à reprendre les négociations et à trouver une solution fondée sur les principes susmentionnés. Je nourris le sérieux espoir de voir toutes les parties concernées œuvrer de bonne foi à cette fin, en cherchant à répondre aux sensibilités et préoccupations légitimes des deux communautés, ce qui, je le maintiens, peut être accompli dans le cadre du dispositif convenu, et en adoptant un nouveau modèle consistant à rechercher des solutions gagnant-gagnant à même de satisfaire le besoin primordial d'entrer dans une nouvelle ère de paix, de prospérité, de sécurité et de stabilité en Méditerranée orientale.

II. Mécanisme efficace d'établissement de contacts militaires

Compte tenu de la nécessité de désamorcer les tensions, nous sommes prêts à nous pencher sur la création d'un mécanisme d'établissement de contacts militaires entre les forces adverses à Chypre, auquel l'UNFICYP apporterait son concours.

Un tel mécanisme est même d'autant plus urgent au regard des violations continues des résolutions du Conseil de sécurité commises à Varosha, des manœuvres d'obstruction et d'ingérence des forces d'occupation turques, qui empêchent l'UNFICYP de s'acquitter de ses fonctions, et du renforcement constant de l'infrastructure militaire turque dans la partie occupée de Chypre.

Dans ce contexte, nous avons présenté, dès décembre 2019, une proposition fixant le cadre d'un mécanisme qui permettrait d'établir des contacts militaires entre les forces adverses, à savoir la Garde nationale et les forces d'occupation turques, au niveau de leurs commandements, et auquel concourrait l'UNFICYP, à leur niveau respectif, conformément à son mandat énoncé dans la résolution [186 \(1964\)](#) du Conseil de sécurité.

Pour faciliter la mise en place d'un tel mécanisme militaire, nous avons également proposé que les commandants respectifs des forces adverses en présence désignent des personnes référentes qui seraient appelées à en faire partie aux côtés d'un représentant de l'UNFICYP au niveau correspondant.

III. Comité des personnes disparues

Les travaux du Comité des personnes disparues à Chypre constituent un aspect fondamental du processus de paix et par conséquent, l'appui de toutes les parties est considéré comme une condition sine qua non.

À cet égard, nous tenons à souligner une fois de plus qu'il importe que le Comité ait accès aux archives pertinentes des pays – en particulier la Turquie – et des organisations qui avaient une présence militaire ou policière à Chypre en 1963, 1964 et 1974, ce qui lui permettrait d'être plus efficace.

La Turquie a l'obligation de faire preuve de diligence raisonnable et de fournir de bonne foi des informations provenant de ses archives, afin d'aider à déterminer le sort des personnes disparues à Chypre. L'accès aux archives militaires permettrait notamment d'obtenir des informations sur les principaux lieux d'inhumation des personnes disparues ainsi que sur les lieux secondaires, étant donné qu'un grand

nombre de dépouilles ont été déplacées, ce qui complique singulièrement la tâche du Comité.

Il est de même fondamental que la partie chypriote turque apporte son concours d'une manière plus constructive et contribue à remédier au déséquilibre existant entre le taux d'identification des personnes disparues chypriotes grecques, qui est actuellement de 48,8 %, et celui des personnes disparues chypriotes turques, qui est de 59,3 %.

IV. Comités techniques

Pour soulager la vie quotidienne des populations qui pâtissent des effets néfastes du statu quo, les comités techniques poursuivent leurs travaux dans le cadre des mandats qui leur ont été confiés et qui ont été approuvés par les dirigeants des deux communautés depuis le 8 juillet 2006, sous les auspices de l'ONU. Dans ce cadre, leurs travaux font partie intégrante du processus de paix et sont indissociablement liés à l'effort global visant à trouver une solution au problème chypriote sur la base des éléments convenus, qui ont été définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Reconnaissant sans réserve le rôle majeur que jouent lesdits comités, je m'engage fermement à leur fournir tout l'appui nécessaire, de sorte à faciliter les tâches qui leur ont été mandatées, ce que j'ai eu l'occasion de dire à leurs coprésidents et membres chypriotes grecs lors d'une réunion que j'ai tenue avec eux le 24 avril 2023.

Pleinement conscient, en outre, de l'importance que revêt la pleine et réelle participation des femmes au processus de paix sur un pied d'égalité avec les hommes, j'entends assurer par des nominations imminentes, que les membres chypriotes grecs des comités techniques soient en parts égales des femmes et des hommes.

Même si durant la période considérée, les comités techniques ont continué de mener un certain nombre d'initiatives positives en faisant fond sur leurs précédentes réalisations, il est regrettable de constater que leurs travaux ont été entravés dans de nombreux cas par la philosophie qui prévaut du côté chypriote turc où l'on s'emploie à faire échouer leur mission et à les transformer en vecteurs de promotion d'un modèle de coopération entre « administrations séparées ». Cette démarche a conduit à des retards, des ajournements et des revers pour un certain nombre de projets, dont ceux qui avaient le plus grand potentiel de création d'un environnement porteur et qui étaient donc le plus prometteurs en matière de perspectives de règlement et de réunification.

L'exemple le plus parlant concerne le Comité technique de l'éducation, la partie chypriote turque ayant décidé, en octobre 2022, de suspendre sa participation au projet d'éducation à la paix primé « Imagine » sur la base d'allégations infondées, décision qu'elle n'a pas encore annulée en dépit des appels que nous avons lancés en ce sens à plusieurs reprises avec l'ONU et les partenaires internationaux. Il convient de souligner que, depuis son lancement en octobre 2017, le projet « Imagine » a touché des milliers d'élèves et des centaines d'enseignants et qu'il est largement considéré comme ayant considérablement contribué à promouvoir une culture de paix et de réconciliation. Nous demandons que cette décision soit annulée afin que le projet soit rétabli dans sa totalité et que les obstacles aux travaux du Comité dressés par la partie chypriote turque soient levés.

Malgré les difficultés décrites ci-dessus, les travaux se sont poursuivis sur d'autres questions mais à un rythme plus lent qu'il n'aurait été souhaité. À cette fin, les comités techniques ont continué de bénéficier du soutien crucial fourni par

l'intermédiaire du mécanisme d'appui renouvelé, qui est financé par l'Union européenne.

Au nombre des futures manifestations et initiatives, on peut citer, entre autres, une rencontre autour de la constitution de réseaux, visant à réunir artistes et universitaires appartenant aux deux communautés, qui doit être organisée par le Comité technique de la culture ; la recherche de moyens de faciliter le transit des personnes aux points de passage et les relations entre les deux communautés par le Comité technique des points de passage ; la poursuite des travaux très importants de restauration des monuments et sites culturels par le Comité technique du patrimoine culturel.

Le Comité technique de l'égalité des genres a poursuivi son travail concernant l'application des recommandations figurant dans le plan d'action pour la pleine et réelle participation des femmes au processus de paix sur un pied d'égalité avec les hommes. Dans ce contexte, un séminaire a été organisé le 9 mai, au cours duquel des femmes des deux communautés qui avaient participé aux précédents cycles de négociation ont partagé leurs expériences et leurs perspectives. Les membres du Comité ont également eu la possibilité d'échanger leurs vues avec la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, lors de sa récente visite à Chypre à l'occasion de l'ouverture d'une exposition photographique organisée par l'ONU sur la contribution des femmes aux pourparlers relatifs au règlement de la question de Chypre au fil des ans.

En parallèle, le Comité technique des affaires économiques et commerciales poursuit ses discussions sur les moyens de développer le commerce sur la base du règlement relatif à la Ligne verte. Étant donné le besoin de développer les relations économiques, il convient de noter qu'il reste beaucoup à faire pour faire fonctionner le commerce dans les deux sens, compte tenu en particulier des obstacles existants aux échanges qui se font des zones contrôlées par le Gouvernement de la République de Chypre vers les zones qui ne sont pas sous son contrôle, de sorte à remédier au déséquilibre actuel (une fois et demie) qui prévaut s'agissant du montant des transactions commerciales émanant de la communauté chypriote grecque et de la communauté chypriote turque respectivement. Une autre évolution positive découlant de l'action des autorités donne la possibilité aux Chypriotes turcs résidant dans les zones non contrôlées par le Gouvernement d'ouvrir des comptes bancaires dans des établissements fonctionnant dans les zones placées sous le contrôle gouvernemental, en vertu de la directive 2014/92/EU de l'Union européenne relative aux comptes de paiement. Le Comité s'emploie également à trouver des moyens de renforcer et de donner plus de visibilité à la coopération économique entre les deux communautés. Il est opportun de mentionner à cet égard, ne serait-ce qu'en raison de l'importance que cette question revêt sous l'angle commercial et environnemental, la proposition de recyclage des déchets électriques et électroniques, dont la mise en œuvre est suspendue depuis plusieurs mois dans l'attente du feu vert de la partie chypriote turque. Le Comité a par ailleurs terminé l'élaboration d'un dispositif bicommunautaire de stages pour lequel nous comptons également sur une réponse positive de la partie chypriote turque.

Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a maintenu un canal de communication fonctionnel, qui permet l'échange d'informations sur les activités criminelles dans le cadre de la Salle de communication mixte (JCR). Le 31 mai 2023, il a organisé un séminaire sur la violence domestique, auquel ont participé des experts de deux communautés et durant lequel l'accent a été mis sur la prévention et l'aide aux victimes.

Le Comité technique de la santé a continué de partager des informations sur les maladies infectieuses, les épidémies et les espèces de moustiques présentant un

danger sanitaire. Il a en outre facilité la réponse positive de la République de Chypre à une demande de la partie chypriote turque concernant la fourniture de certains médicaments ; de même, des efforts sont en cours pour faciliter la livraison de produits vétérinaires spécifiques à la communauté chypriote turque.

Faisant suite aux séismes qui se sont produits en février de cette année en Turquie et en Syrie, dont les effets catastrophiques ont également eu des conséquences tragiques pour la communauté chypriote turque, le Comité technique de la gestion des crises a lancé un débat visant à sensibiliser à ce type de catastrophe naturelle et à examiner les actions à mener dans ces circonstances. Dans ce cadre et sous ses auspices, une réunion a été organisée le 11 mai, à laquelle ont participé des experts en géologie, en génie civil et dans le domaine des interventions d'urgence. Par ailleurs, à l'approche de l'été, le Comité a également mis sur pied une rencontre constructive en vue d'assurer que les deux communautés interviendront efficacement et de manière coordonnée en cas de feux incontrôlés. Le 5 mai 2023, nous avons donné suite à une requête de la partie chypriote turque qui demandait à être épaulée pour éteindre un incendie de forêt dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, un nouvel exemple de l'importance qu'il y a à planifier et à agir à l'échelle de toute l'île de Chypre.

Enfin, le Comité technique de l'environnement a produit un volume constant de travail, entreprenant des visites régulières dans des zones d'intérêt environnemental afin de prendre note des besoins et de formuler des propositions. Un certain nombre de projets sont en cours, qui ont trait au patrimoine géologique de Chypre, au concours d'innovation environnementale, à la protection des vautours et à l'accord sur la protection et la préservation des caroubiers.

Annexe II

Mesures prises par la partie chypriote turque à l'appui des dispositions applicables de la résolution 2674 (2023) du Conseil de sécurité

J'ai le plaisir d'informer les membres du Conseil de sécurité des faits survenus après la publication du rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre le 3 janvier 2023 (S/2023/6).

Premièrement et avant tout, notre lutte pour la réaffirmation de nos droits naturels sur un pied d'égalité, à savoir l'égalité souveraine et l'égalité de statut international, a commencé de trouver une base solide. Durant la période considérée, j'ai assisté au sommet extraordinaire auquel ont participé les chefs d'État des États membres de l'Organisation des États de langue turcique, à Ankara. Qui plus est, l'Assemblée législative de la République turque de Chypre-Nord (RTCN) est devenue un membre observateur de l'Assemblée parlementaire des États de langue turcique, et la Chambre de commerce chypriote turque un membre observateur de l'Assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie turque.

Cette progression très positive vers la restauration de l'égalité de nos droits naturels contribuera à rétablir à égalité l'équilibre politique entre les deux Parties et à instaurer les conditions nécessaires au règlement du différend vieux de soixante ans qui règne sur notre île. Je souligne que la question de Chypre ne peut être réglée que sur la base de l'égalité naturelle des deux Parties. Le peuple chypriote turc est tout aussi souverain que le peuple chypriote grec, et le statut de notre État ne saurait être inférieur à celui de l'État chypriote grec. Nous comptons sur le respect de nos droits.

L'illusion que j'ai évoquée dans ma précédente contribution, à savoir la revendication illégale de représentation de l'île dans son entier par la Partie chypriote grecque, a malheureusement continué d'être maintenue grâce au soutien de la communauté internationale. Il s'agit là du premier obstacle à la conclusion d'un accord à Chypre. Je tiens à réaffirmer la réalité, à savoir que la Partie chypriote grecque n'est ni habilitée ni compétente pour agir au nom du peuple chypriote turc ou pour le représenter, pas plus que la République turque de Chypre-Nord (RTCN) ou la zone tampon ne relèvent de sa juridiction ou de sa souveraineté. L'impasse qui perdure depuis des années a montré que cette illusion ne fera qu'entretenir le statu quo inacceptable qui, ironie du sort, a été créé par la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité. Il est grand temps de dissiper cette illusion et d'aider les deux Parties à régler la question de Chypre en se fondant sur l'égalité de leurs droits naturels et des réalités factuelles sur le terrain.

Mon peuple continue d'endurer les terribles conséquences de l'inacceptable statu quo. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour prévenir de futurs conflits, maintenir la paix et la sécurité internationales, protéger les droits humains, fournir une aide humanitaire, promouvoir le développement durable et faire respecter le droit international. Les mauvais traitements auxquels le peuple chypriote turc continue d'être soumis aujourd'hui en raison de la confiscation de ses droits constitutionnels fondés sur un traité et des restrictions injustes qui en découlent et lui sont imposées, constituent une violation flagrante des principes sur lesquels repose l'ONU. Le peuple chypriote turc est otage des conséquences d'un méfait sans en être responsable. Cette injustice qui dure depuis des décennies doit cesser et il doit être mis fin à l'isolement inhumain qui est imposé à mon peuple tenu éloigné de toutes les sphères de la société.

Par l'usage de la violence et l'usurpation, la République bicommunautaire de Chypre établie en 1960 est devenue un État 100 % chypriote grec. Cela étant,

l'égalité, la réalité de terrain et le besoin d'une paix durable sur l'île s'imposent comme les composantes de la seule solution réaliste, qui doit reposer sur l'égalité souveraine et un statut international égal, ainsi que sur la construction d'une relation de coopération structurée entre les deux États existant à Chypre. Si le dirigeant chypriote grec accepte cette base comme terrain d'entente, je suis prêt à entamer un nouveau processus officiel de négociation et à trouver une solution à la question de Chypre qui se pose depuis 60 ans, avant même 2024. J'ai également fait part de cet engagement à la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, lors de sa visite sur l'île le 15 mars 2023.

Nous ne pouvons poursuivre cette relation qui nous met en conflit permanent l'un avec l'autre. Afin de préparer le terrain propice à un règlement et à une relation de coopération, en juillet dernier, j'ai présenté en ce sens six propositions fondées sur l'égalité, qui bénéficieraient aux deux Parties, à l'île de Chypre et à la région dans son entier. Ces propositions contribueraient également à développer une interdépendance et une culture de coexistence. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse, qui doit nous être donnée à présent par le nouveau dirigeant chypriote grec.

Aux mêmes fins, j'ai pris de nouvelles initiatives et ai présenté deux propositions supplémentaires durant la période considérée.

Ma première proposition vise à développer l'activité économique entre les deux Parties, demeurée limitée jusqu'à aujourd'hui. J'ai proposé d'ouvrir le tout premier point de passage réservé aux activités commerciales à Haspolat/Mia Milia afin de faciliter le franchissement rapide de tous les véhicules utilitaires, à savoir les bus, les taxis et les véhicules de location. Les avantages pratiques qui seraient retirés de cette proposition concrète, que j'ai soumise par l'intermédiaire de mon représentant spécial, sont nombreux : remédier à la surpopulation, à l'engorgement et aux retards subis aux points de passage existants ; augmenter le volume des échanges ; faciliter le passage sans attente des touristes, pour ne donner que quelques exemples. En outre, une telle ouverture aurait d'immédiates retombées financières pour l'une et l'autre Partie, augmenterait les contacts et l'interdépendance, tous ces facteurs étant propres à instaurer la confiance. Je voudrais lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle prête son appui à la mise en œuvre de cette proposition.

Immédiatement après l'élection du nouveau dirigeant chypriote grec, nous avons tenu une réunion informelle de prise de contact, qui a été accueillie par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU le 23 février 2023, dans sa résidence officielle située dans la zone tampon. Cette réunion a eu lieu après les séismes dévastateurs qui se sont produits en Türkiye, dans lesquels nous avons perdu deux équipes scolaires de volley-ball, leurs enseignants, certains parents et d'autres personnes qui visitaient la Türkiye à ce moment-là. Ce désastre m'a incité à proposer à la Partie chypriote grecque un mécanisme conjoint de préparation aux séismes car nous sommes contraints par les catastrophes naturelles d'être prêts à intervenir rapidement et de disposer d'une structure en place permettant d'activer une communication et une coopération efficaces. À la suite de la réponse positive de la Partie chypriote grecque, six experts de chaque bord ont tenu leur première réunion le 11 mai 2023 avec cet objectif en vue. Je compte sur la création d'un mécanisme performant ad hoc.

S'agissant de la période considérée, je tiens à faire part d'un fait positif, même s'il n'est que symbolique, se rapportant au passage à l'énergie verte. Nous sommes parvenus à trouver un accord avec la Partie chypriote grecque, qui prévoit la construction d'un parc photovoltaïque dans la zone tampon. La première étape consistera dans une étude de faisabilité qui sera conduite par trois experts de chaque bord et une entreprise internationale. Je compte sur un rapport favorable des experts,

qui, je l'espère, permettra d'ouvrir la voie à la coopération en vue de réaliser l'interconnectivité avec le réseau de l'Union européenne via la Türkiye, et accroîtra en conséquence la capacité de produire de l'énergie solaire des deux côtés.

Comités techniques

Je considère les comités techniques comme des outils participatifs essentiels, propices à une coexistence fondée sur la coopération et l'égalité. Dans cet esprit, j'ai donné des directives à mon équipe pour qu'elle donne la priorité aux projets concrets produisant des bénéfices mutuels et des résultats tangibles en lien avec la vie quotidienne des deux peuples vivant sur l'île. Il est fondamental que des responsables compétents des deux bords participent à ces comités techniques si l'on veut que ceux-ci aient une action efficace.

Le Comité technique de la santé a continué de s'attacher aux problèmes sanitaires émergents susceptibles d'avoir un impact des deux côtés et requérant d'être traités dans le cadre d'une véritable coopération. Actuellement, il s'emploie à conduire un projet commun de lutte contre les vecteurs qui fait partie d'une démarche fondamentale visant à prévenir les maladies à transmission vectorielle.

Le Comité technique du patrimoine culturel a poursuivi ses travaux de conservation de structures du patrimoine archéologique et religieux dans les deux parties de l'île. Durant la période considérée ont été achevés les projets relatifs à la mosquée d'Orounda, la mosquée de Maroni, les bains de Touzla, l'église Saint-Synésios, l'église Saint-Antoine, ainsi qu'aux sites archéologiques de Soli et de Vouni.

Le Comité technique de l'environnement poursuit la mise à jour des contenus de son site Web qui se veut une plateforme permettant aux experts des deux parties de communiquer sur leurs projets et de les rendre accessibles, ainsi que d'échanger leurs vues et leurs bonnes pratiques. Il a également décidé de mettre en œuvre un projet pilote concernant l'égavage et la protection des caroubiers dans les villages de Variseia-Şirinköy et Süleymaniye-Selemanî situés dans la zone tampon.

À la suite des séismes dévastateurs survenus en Türkiye et de l'acceptation de ma proposition de préparation à ce type de catastrophe par le dirigeant chypriote grec, six experts de chaque bord, soit deux sismologues, deux ingénieurs du génie civil et deux spécialistes en recherche et sauvetage, respectivement, ont tenu leur première réunion, à laquelle participaient les coprésidents du Comité technique de la gestion des crises, en vue de coopérer et de planifier une analyse sismique de l'île (Nord et Sud) sur laquelle il serait possible de s'appuyer pour améliorer les normes de construction des deux côtés et élaborer un mécanisme de recherche et sauvetage d'urgence.

Le Comité technique de la gestion des crises s'est également attaché à mettre au point un mécanisme efficient de communication et d'opérations conjointes pour intervenir face aux catastrophes naturelles et à celles causées par l'homme, notamment les feux incontrôlés. À cet effet, il s'emploie actuellement à élaborer un protocole codifiant un mécanisme de coopération pragmatique.

Le Coprésident chypriote turc du Comité technique de la radiodiffusion a proposé de mettre en œuvre un projet visant à sensibiliser aux effets produits sur l'environnement par la consommation d'énergie dans les télécommunications, à promouvoir l'utilisation de l'énergie verte comme autre solution durable et à encourager les parties prenantes concernées à adopter des solutions privilégiant ce type d'énergie.

Le Comité technique des affaires économiques et commerciales a poursuivi ses travaux visant à rendre possibles les transactions entre les systèmes bancaires des deux Parties ; à accroître la variété et le volume des échanges commerciaux d'aliments transformés en République turque de Chypre-Nord, qui demeurent néanmoins symboliques ; à permettre le passage des véhicules utilitaires depuis la République turque de Chypre-Nord, toutes mesures qui sont en attente de réalisation en raison des blocages exercés par le dirigeant chypriote grec.

C'est avec une amère déconvenue que la Partie chypriote grecque a annulé sa décision concernant l'échange de billets d'euros endommagés obtenu par le Comité technique des affaires économiques et commerciales au terme de nombreuses années de négociation.

Durant la période considérée, le Comité technique de l'égalité des genres a organisé, le 9 mai 2023, un séminaire dans le cadre du plan d'action relatif aux moyens d'assurer la pleine et réelle participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à un processus final de règlement de la question de Chypre, plan qui a été approuvé par les deux dirigeants le 15 janvier 2022.

Les deux oratrices, chacune membre de l'équipe de négociation de son bord, ont partagé leurs expériences tirées de processus passés, soulignant qu'il était indispensable que les femmes soient représentées et qu'elles participent véritablement à la vie politique, dont la question de Chypre faisait partie.

Le Comité technique des points de passage a continué de se pencher sur la façon de remédier à l'engorgement desdits points, en particulier celui de Metehan/Agios Dometios. À cet égard, les deux Parties ont partagé leurs plans respectifs qui prévoient d'augmenter le nombre de voies et de fonctionnaires des services d'immigration. Comme indiqué précédemment, je propose en outre d'ouvrir le tout premier point de passage réservé aux véhicules utilitaires à Haspolat/Mia Milia.

Le Comité technique de la culture a mené à bien un concours de dessin et de vidéos sur les monuments culturels. Il organisera une manifestation dénommée « Connecting Arts », qui doit réunir, le 30 juin 2023, des artistes et des personnes des deux communautés œuvrant dans le domaine artistique.

Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a organisé, le 31 mai 2023, un séminaire sur l'augmentation de la violence domestique et de la maltraitance d'enfants durant la pandémie. Il a poursuivi sa coopération fructueuse en livrant des personnes suspectées de crime et en partageant de manière opportune des informations sur des affaires criminelles. Un nouveau policier a été immédiatement recruté pour remplacer le fonctionnaire de police chypriote turc parti en retraite, qui occupait un poste dans la Salle de communication mixte.

Le Comité technique des affaires humanitaires n'a pas ménagé ses efforts pour sensibiliser davantage le public aux droits des personnes âgées.

Les travaux du Comité technique de l'éducation ne peuvent plus être utilisés par la Partie chypriote grecque en tant que moyen de dissimulation de l'aspect pernicieux de son système éducatif qui répand aujourd'hui la haine, l'inimitié, l'extrémisme et la xénophobie. L'expérience a montré que poursuivre les activités de ce Comité sans rien y changer ne fera que perpétuer les pratiques ignobles de la Partie chypriote grecque et mettre en danger l'avenir de l'île de Chypre.

L'effet perturbateur du système éducatif chypriote grec

Les manuels prônant la haine et l'hostilité envers le peuple chypriote turc continuent d'être en usage dans les écoles chypriotes grecques et dûment autorisés par la direction de ces établissements. L'inoculation de ce poison dans de jeunes

esprits par l'éducation a des retombées néfastes sur la coexistence pacifique aujourd'hui et elle en aura aussi demain.

La communauté internationale se doit de prendre activement position en dénonçant cette situation grave et de pousser les responsables chypriotes grecs au changement.

L'action improductive de tierces parties

Lors de son élection, le dirigeant chypriote grec, s'efforçant de dissimuler sa vision intransigeante, s'est lancé dans une tentative désespérée pour associer l'Union européenne aux relations entre les deux Parties.

En 2004, l'Union européenne a enfreint ses propres critères d'adhésion pour admettre illégalement la Partie chypriote grecque en tant que membre, sans le consentement de son partenaire cofondateur, la Partie chypriote turque ; à ce jour, elle n'a pas renoncé à sa position injuste qui consiste à considérer la Partie chypriote grecque comme l'unique « gouvernement ». La Partie chypriote turque ne pense pas que l'Union européenne, qui est devenue une partie du problème, soit un partenaire honnête ou un acteur impartial.

La question de Chypre figurant au programme de travail de l'ONU, tout processus en vue d'un règlement final doit être placé sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation. Toute tentative de modifier cette règle établie ou d'associer au processus une partie autre que les trois Garants doit être strictement soumise au consentement mutuel des deux Parties.

La période a été également marquée par des efforts redoublés de la Partie chypriote grecque visant à accroître sa puissance militaire et son armement. La vente d'armes meurtrières et d'hélicoptères d'attaque, l'établissement et l'exécution d'accords de partenariat en matière de défense et la conduite d'exercices militaires avec la Partie chypriote grecque ne font que renforcer la militarisation de l'île et éloigner davantage les deux Parties l'une de l'autre. L'action déstabilisatrice menée par la Partie chypriote grecque avec l'appui de tierces parties ne nous laissera d'autre choix que celui de riposter et de prendre les mesures requises pour contrer de telles menaces.

Je voudrais demander à ceux qui entretiennent des relations avec la Partie chypriote grecque sur le plan militaire de bien réfléchir aux répercussions négatives de leurs actions sur l'île, ainsi que sur la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région.

Comité des personnes disparues

En dépit de l'accord intervenu en janvier dernier entre les trois membres du Comité des personnes disparues en vue de procéder à des exhumations du charnier situé à Atlılar/Aloa, le membre grec du Comité s'est rétracté juste avant le début prévu des travaux d'excavation.

Le problème étant demeuré sans solution, je suis intervenu pour demander au dirigeant chypriote grec de transmettre à ce membre mon souhait de voir les exhumations avoir lieu comme prévu, sans plus attendre, et de lui faire savoir que nous ne saurions laisser des considérations politiques éclipser les importants travaux humanitaires conduits par le Comité, lesquels consistent à permettre aux familles touchées de tourner la page après la restitution des dépouilles de leurs proches disparus, alors qu'elles attendent depuis des années dans le cas d'Atlılar/Aloa le démarrage de telles opérations.

J'ai en outre dit au dirigeant chypriote grec que j'étais prêt à me rendre avec lui au laboratoire anthropologique du Comité et que je serais disposé à diffuser une déclaration conjointe visant à manifester notre soutien aux activités du Comité.

Il est triste de constater qu'à ce jour, aucun progrès n'a été fait concernant cette question indéniablement humanitaire.

Durant la période considérée, la République turque de Chypre-Nord a continué de communiquer des informations au Comité des personnes disparues. Depuis le premier échange d'informations sur l'emplacement possible de lieux de sépulture en 1998 et l'ouverture d'un certain nombre d'archives de l'État, nous avons continué de donner accès aux photos aériennes remontant à 1974. Au cours de la période considérée, le Comité a eu recours aux photos aériennes de 52 sites situés dans 29 régions différentes.

Les autorités de la République turque de Chypre-Nord ont également fait le nécessaire durant la période considérée pour donner accès au Comité à tout lieu de sépulture suspect sur son territoire. À cet égard, en 2023, le Comité a fouillé 32 sites en République turque de Chypre-Nord, mené à bien des fouilles dans trois zones militaires et commencé de fouiller une autre zone militaire le 24 mai 2023.

Nous avons également continué de contribuer financièrement à l'activité du Comité. Outre le financement du bureau du membre chypriote turc du Comité, qui s'élève à environ un million d'euros par an, il est procédé à des versements annuels, à hauteur de 75 000 euros pour la période considérée, ce qui porte le total des contributions monétaires à 508 000 euros jusqu'à présent. Il est à noter en outre que les contributions fournies par l'Union européenne, qui ont atteint 35,9 millions d'euros, proviennent des fonds qu'elle destine à la partie chypriote turque à des fins de développement économique.

Au cours de la période considérée, le Comité a identifié trois nouvelles personnes disparues, dont aucune n'était chypriote turque, et deux personnes chypriotes grecques disparues, ainsi qu'une personne chypriote grecque qui ne figurait pas sur la liste officielle des personnes disparues.

État des opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre dans la République turque de Chypre-Nord

La partie chypriote turque a clairement dit qu'un cadre juridique était nécessaire au déploiement des opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) sur le territoire de la République turque de Chypre-Nord. La Force y mène jusqu'à présent ses opérations avec la permission de nos autorités, qui a été donnée en tant que geste de bonne volonté. Il n'en reste pas moins que l'absence d'un cadre officiel donne lieu à des situations ambiguës et à des solutions ad hoc qui provoquent une montée des tensions et créent des problèmes entre la Force et la République turque de Chypre-Nord. Pour ces raisons, la République turque de Chypre-Nord a présenté un projet d'accord à l'ONU, dont il a été pris acte dans le précédent rapport du Secrétaire général. L'Organisation ayant établi son propre projet, un dialogue est en cours entre notre ministre des affaires étrangères et de hauts responsables de l'ONU afin qu'un moyen d'aller de l'avant mutuellement acceptable soit trouvé.

Hellim (halloumi)

Les producteurs chypriotes turcs continuent d'être privés des avantages procurés par l'enregistrement du hellim (halloumi), un fromage traditionnel qui appartient tant aux Chypriotes turcs qu'aux Chypriotes grecs, sous l'appellation d'origine protégée (AOP) dont ce produit bénéficie dans l'Union européenne, alors

que leurs homologues chypriotes grecs en jouissent depuis près de deux ans. Cette injustice ne saurait être tolérée et pourtant elle perdure, créant de l'incertitude au détriment de nos producteurs et des retombées négatives sur un tiers de notre économie. Nous attendons de l'Union européenne qu'elle honore ses promesses et fasse en sorte que le hellim (halloumi) produit par les Chypriotes turcs soient sur les marchés européens le plus tôt possible et que les exportations en cours avec des pays tiers ne soient pas interrompues.

Je tiens à rappeler à tous ceux qui sont concernés l'avertissement lancé à plusieurs reprises par le Secrétaire général de l'ONU, à savoir que l'aggravation des disparités économiques nourrira le ressentiment et la méfiance entre les deux Parties tout en accentuant la distance qui les sépare.

Isolement et restrictions

Les souffrances endurées par le peuple chypriote turc du fait des politiques d'obstruction menées par les Chypriotes grecs depuis décembre 1963, consistant à lui imposer des restrictions socioéconomiques et à l'isoler, n'ont pas cessé durant la période considérée. Il incombe à l'ONU et à la communauté internationale de mettre fin à cette oppression. La violation des droits humains est plus qu'une préoccupation, c'est une réalité à laquelle il faut mettre fin. Au cours de la période considérée, la politique hostile menée par les Chypriotes grecs a continué d'être appliquée dans tous les domaines de la vie, notamment en ce qui concerne les manifestations culturelles, universitaires et sportives, le droit de voyager à l'étranger, la communication avec le monde extérieur et les relations commerciales avec les autres pays.

Hydrocarbures

Les ressources d'hydrocarbures, qui sont la propriété conjointe des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs, continuent d'être un sujet de désaccord. Ma proposition datée du 1^{er} juillet 2022, qui demeure sur la table et pourrait bénéficier aux deux peuples, offre en outre la possibilité de contribuer à la paix, à la stabilité et au bien-être de la région. J'attends du dirigeant chypriote grec, ainsi que des États côtiers et des parties prenantes, qu'ils saisissent cette occasion qui peut déboucher sur une issue favorable pour tous.

Maraş

Les requérants chypriotes grecs ont continué de s'adresser à la Commission des biens immobiliers établie conformément aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme s'agissant des biens situés dans la partie fermée de Maraş. Le nombre croissant de demandes émanant des anciens habitants chypriotes grecs, qui a atteint 460 durant la période considérée, montre clairement que notre politique d'ouverture de Maraş suscite l'approbation en dépit des politiques oppressives conduites par le dirigeant chypriote grec envers ses propres citoyens. La Commission procède à l'examen de ces demandes, conformément à sa législation qui a été approuvée par la communauté internationale.